

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE MODERNISATION DE LA SOLUTION INFORMATIQUE UTILISÉE POUR LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

1 Le projet de modernisation de la solution informatique utilisée pour la gestion des
2 approvisionnements gaziers (« Solution TI – Approvisionnement gazier ») a été approuvé
3 le 22 août 2014, par la décision D-2014-149 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans
4 celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de faire
5 un suivi annuel du projet dans le cadre des dossiers d'examen des rapports annuels.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Le projet a débuté en janvier 2015 tel que planifié le 19 décembre 2014 lors du dépôt du
7 rapport de suivi du projet effectué dans le cadre du Rapport annuel 2014 (R-3916-2014,
8 B-0082, Gaz Métro-36, Document 1).

9 Conformément à la pratique et à l'entente signée avec le fournisseur, la première phase
10 du projet consistait à procéder à une revue de conception détaillée de la solution à être
11 implantée, exercice permettant de fixer avec un haut degré de certitude l'ampleur des
12 efforts à fournir afin de configurer, développer, intégrer puis finalement déployer l'outil en
13 devenir.

14 Le prix de cette phase initiale était fixé et convenu d'avance avec le fournisseur de façon
15 à minimiser les risques pour Gaz Métro qui aurait pu, en fonction des scénarios et des
16 constats effectués au terme dudit exercice, décider de poursuivre et/ou réévaluer d'autres
17 alternatives advenant que les prix confirmés par le partenaire dépassaient largement les
18 attentes initiales.

19 Cette phase de conception qui devait se conclure au 31 mai 2015 s'est prolongée jusqu'au
20 28 août 2015. Selon l'entente, le partenaire Blackstone a respecté son engagement de

1 prix fixe, ce qui a permis de limiter les frais encourus pour Gaz Métro. De son côté,
2 l'équipe de Gaz Métro a retardé ses activités afin de contrôler les frais encourus, mais elle
3 a continué à encourir des frais jusqu'à la fin de l'exercice 2015.

4 Cette situation, ses causes et ses conséquences, sont expliquées plus en détail dans le
5 dossier R-3942-2015 déposé par Gaz Métro le 4 septembre 2015 qui informait la Régie
6 de la hausse de 10,1 M\$ à 17,7 M\$ des coûts estimés du projet, présentait les éléments
7 justifiant ce dépassement de coûts et demandait l'autorisation de poursuivre le projet sur
8 de nouvelles bases.

9 Dans ce même dossier, Gaz Métro informait aussi la Régie de la reprise, le 31 août 2015,
10 des activités du projet, considérant le manque d'alternatives et les délais extrêmement
11 serrés de développement de la solution afin de rencontrer la date de mise en service du
12 1^{er} octobre 2016.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

13 Le tableau suivant présente les montants projetés au moment de la demande initiale
14 d'investissement au dossier R-3899-2014, les sommes encourues en date du 30
15 septembre 2015 et la nouvelle projection des coûts autorisée par la Régie au dossier
16 R-3942-2015.

17 Au moment du dépôt du rapport de suivi du projet effectué dans le cadre du Rapport
18 annuel 2014, les travaux n'étaient pas encore débutés et la répartition des coûts projetés
19 était établie selon la grille des ressources modulée pour le scénario d'implantation
20 initialement retenu.

21 Au 30 septembre 2015, les coûts réels représentent les dépenses encourues pour la
22 phase de conception ainsi que pour le début de la phase de réalisation. La nouvelle
23 projection est dorénavant établie en fonction du scénario de 17,7 M\$ autorisé par la Régie
24 dans sa décision D-2015-207 au dossier R-3942-2015. Les explications d'écarts qui

1 suivent se veulent un sommaire des informations plus détaillées déjà fournies en preuve
 2 ou en réponse à la demande de renseignements n° 1 au dossier R-3942-2015.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2015
(M\$)

Description	Projection initiale R-3899-2014 (1)	Réel au 30 septembre 2015 (2)	Projeté R-3942-2015 (3)	Total projection finale R-3942-2015 (4) = (2+3)	Écart (5) = (4-1)
INVESTISSEMENT CAPITALISABLE					
Capital humain (interne et externe)	5,4	2,1	████	████	████
Logiciel et équipement	1,3	0,7	████	████	████
Contingence	1,4	0,0	████	████	████
TOTAL – INVESTISSEMENT	8,1	2,8	12,9	15,7	7,6
DÉPENSES D'EXPLOITATION			████	████	████
Capital humain (interne et externe)	1,7	0,3	████	████	████
Logiciel et équipement	0,0	0,0	████	████	████
Contingence	0,3	0,0	████	████	████
TOTAL – EXPLOITATION	2,0	0,3	1,7	2,0	0,0
INVESTISSEMENT TOTAL	10,1	3,1	14,6	17,7	7,6

- 3 • Investissement capitalisable :
- 4 ○ Capital humain (interne et externe) : Augmentation de █████.
- 5 ■ L'écart au niveau des ressources internes totalise █████.. Cet écart
- 6 s'explique principalement par l'ajout de ressources pour la
- 7 modification des systèmes patrimoniaux et les essais qui
- 8 s'étendront sur une période plus longue.

- 1 ▪ L'écart au niveau des ressources externes s'explique
2 principalement par la hausse du coût des ressources de
3 l'intégrateur Blackstone ainsi que des différentes ressources
4 externes impliquées totalisant [REDACTED].
- 5 ○ Logiciel et équipement : Réduction de [REDACTED].
- 6 ▪ L'écart s'explique principalement par la diminution du coût des
7 licences Trellis à la suite de la négociation avec Blackstone.
- 8 ○ Contingence : Aucun changement
- 9
- 10 • Dépenses d'exploitation :
- 11 ○ Capital humain (interne et externe) : Réduction de [REDACTED].
- 12 ▪ L'écart s'explique par la révision de la stratégie de développement
13 de la solution et du changement des durées de chacune des
14 phases.
- 15 ○ Logiciel et équipement : Augmentation de [REDACTED].
- 16 ▪ L'écart s'explique principalement par l'augmentation des coûts de
17 maintenance annuels du logiciel Trellis.
- 18 ○ Contingence : Réduction de [REDACTED].
- 19 ▪ L'écart s'explique par l'ajustement de la contingence en fonction
20 des coûts prévus au nouveau scénario, et au retrait de la
21 contingence sur les coûts de maintenance annuels du logiciel
22 Trellis.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ DU PROJET

23 L'effet des variations de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau
24 ci-dessous. L'impact tarifaire a été calculé sur une période de 10 ans.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2015, R-3951-2015

Description	Impact tarifaire Initial R-3899-2014	Impact tarifaire Projeté R-3942-2015
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs (10 ans)	12,1 M\$	20,1 M\$

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet Solution TI – Approvisionnement gazier et d’autoriser Gaz Métro à y mettre fin pour le remplacer par le suivi de projet du dossier R-3942-2015.